

La CGT Éduc'action, le syndicat de tous les personnels de l'Éducation nationale

Ne restez pas seule et faites vous accompagner par la CGT Éduc'action ! La CGT Éduc'action vous propose cette fiche pratique pour connaître les démarches et vos droits.

Se faire accompagner le rôle du syndicat :

En parler à un·e syndiqué·e sur son lieu de travail/ référent·e VSST au niveau du syndicat départemental (07 71 68 37 58). La victime pourra donner mandatement à une représentante syndicale pendant son arrêt pour toutes les démarches administratives et être l'interlocutrice vis-à-vis de l'employeur.

Au travail :

Prévenir sa hiérarchie directe si possible : chef·fe d'établissement ou de service ou IEN-IPR ou directeur·trice d'école : par mail, entretien ET toujours être accompagné·e d'un·e collègue de confiance de préférence représentant·e syndical·e.

Contacter la cellule de signalement VDHA VSS et informer la référente syndicale. À aucun moment, une démarche ne sera effectuée sans l'accord de la victime

Remplir Fiche(s) RSST : rédiger une fiche sur le registre santé sécurité au travail : de préférence éviter la fiche RSST numérique et privilégier la fiche « papier », l'envoyer à son syndicat et à la secrétaire de la formation spécialisée en santé sécurité départementale (qui est une représentante syndicale)

Déclarer sur DEMAST (portail via intranet ARENA) l'accident de service/ accident de travail et les différentes pièces et témoignages + envoyer par mail à la DAPP pour faire reconnaître le congé imputable au service. Délai 15 jours (possible de faire rétroactivement mais plus complexe)

Envoyer une demande de protection fonctionnelle : rédiger une lettre envoyée par voie hiérarchique et recommandée (voir fiche CGT Educ'action)



Je suis victime ou j'accompagne une victime de violence sexiste et sexuelle au travail

Au niveau légal, se protéger :

Déposer une plainte ou une main courante auprès de la gendarmerie ou de la police. On peut prendre rdv pour permettre d'être bien reçu·e – intervenante sociale en gendarmerie pour aider et soutenir le dépôt de plainte. Si possible, préparer le rdv avec prise de note. On peut être accompagné·e de la personne de son choix (c'est un droit) + apporter les témoignages CERFA. Il est possible d'effectuer un signalement au procureur (art.40).

Recueil de témoignages : Auprès des collègues, la victime ou la représentante syndicale recueille des témoignages écrits sur ce qui a été dit et observé, y compris les changements d'habitude. Les proches peuvent témoigner.

Au niveau médical :



Prendre rdv avec son·sa médecin·e généraliste ou urgence ou à la médecine légale pour une prise en charge et faire attester l'état de santé (physique et psychologique) cf modèle de lettre + certificat médical, certificat ITT et déclaration d'accident de service ou de travail.



Attestation du médecin traitant·e et/ou psychiatre relatant éventuellement de tous les antécédents que la victime a pu raconter (mal être au travail, désengagement, professionnel, maladies chroniques...)

RAPPEL

Contacts et informations utiles :

- Centre fédératif médico-légal Nantes
- Aides extérieurs : MGEN réseau PAS (2 séances psy)
- Son assurance : conseil-aide- juridique
- Associations d'aide aux victimes : AVFTT - CIDFF
- Défenseur·e des droits



FICHE PRATIQUE :

Que faire en cas de Violence Sexiste et Sexuelle au Travail (VSST) ?

La CGT Éduc'action, le syndicat de tous les personnels de l'Éducation nationale

Aujourd'hui encore, au travail les VSS sont trop nombreuses :

Quelques chiffres sur les VSS au travail :

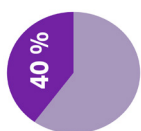
9% des viols ou tentatives de viols ont lieu au travail.



des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail.

70% de ces victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur.

Pour celles qui parlent, c'est souvent la double peine :



40% estiment qu'après avoir parlé, la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée, voire un licenciement.

272 400 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire

3 femmes /jour En France, 3 femmes victimes de féminicide ou tentative de féminicide par jour !



**SYNDIQUE-TOI
À LA CGT**



44@cgteduc.fr

nantes.cgteduc.fr

Maison des syndicats - 1 Pl. de la Gare de l'État
44276 - Nantes



VIOLENTOMÈTRE

Remarques et critiques acceptées	ENVIRONNEMENT PROF
Promotions pour les femmes comme pour les hommes	
Travail en confiance et autonomie	
Reconnaissance du travail	
Refus de relations extraprofessionnelles accepté	
Commentaires sur votre apparence	ENVIRONNEMENT PROF
Parole coupée systématiquement	
Blague sur les « promotions canapé »	
Questions indiscrettes insistantes sur votre vie privée	
Blagues sexistes et sur les blondes	
Évocation de sexualité sans accord	HARCÈLEMENT SEXUEL
Mécontentement après votre refus d'être raccompagnée	
Recherche systématique d'être seul avec vous	
Images à caractère pornographique visibles	
Regards insistants sur votre poitrine et vos fesses	
SMS ou mails sexuels sans accord	AGRESSIONS SEXUELLES
Demande insistante d'un acte sexuel	
Hostilité liée au refus d'un acte sexuel	
Menaces professionnelles pour obtenir un acte sexuel	
Baiser forcé par surprise	
Toucher vos seins, fesses ou cuisses sans consentement	VIOLS
Fellation ou pénétration forcée	

Quelques liens utiles :

Modèle de lettre certificat médical

<https://www.avft.org/wp-content/uploads/2020/03/Modele-de-certificat-medical.pdf>

Cellule violences, discriminations, harcèlement et violences sexistes et sexuelles.

<https://intra.ac-nantes.fr/espace-agent/cellule-academique-decoute-et-de-signalement-des-actes-de-violence-discrimination-harcèlement-et-violences-sexistes-et-sexuelles>

Fiche RSTT

<https://sconet.ac-nantes.fr/rsst44/webapp/>

DEMAST

<https://sconet.ac-nantes.fr/demast/>

DAPP

<https://www.ac-nantes.fr/annuaire-dapp-121942>

Témoignages CERFA

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R11307>

Médecine légale :

<https://www.chu-nantes.fr/medecine-legale>

La CGT Éduc'action est là pour t'accompagner, retrouve nos contacts et nos informations sur notre site internet

